



Département du MORBIHAN

2026/27/04/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Étaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : VERGNAULT Marie,

Procuration(s) : VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élue secrétaire de séance. De même, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PÉRON Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Dates de convocation : 10/04/2026
Convocation N°1 affichée le : 14/04/2026
Convocation N°2 affichée le : 20/04/2026
Ordre du jour complémentaire du 21/04/2026
Affiché le 21/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/05/2026
Publié ou notifié le 04/05/2026
Certifié exécutoire le 04/05/2026
A GOURIN, le 04/05/2026.

La Maire,
Bérangère FRITZ.



8- BUDGETS PRIMITIFS 2026 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF, BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS, BUDGET LOTISSEMENT SAINT PHILIBERT

- Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de budget primitif 2026 du **budget principal** transmis à chaque membre du Conseil Municipal, dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	5 603 792,23 €	5 295 716,54 €	10 899 508,77 €
Recettes	5 603 792,23 €	5 295 716,54 €	10 899 508,77 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée par 22 voix « POUR » et 5 voix « ABSTENTION »,



Département du MORBIHAN

ADOpte le projet de budget primitif 2026 du **budget principal** (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement), tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- 7,5% des dépenses réelles de la section fonctionnement,
- 7,5% des dépenses réelles de la section investissement.

- Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de budget primitif 2026 du **service d'assainissement collectif** transmis à chaque membre du Conseil Municipal, dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	186 128,40 €	589 692,71 €	775 821,11 €
Recettes	186 128,40 €	589 692,71 €	775 821,11 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée par 22 voix « POUR » et 5 voix « ABSTENTION »,

ADOpte le projet de budget primitif 2026 du **service d'assainissement collectif** (voté par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement), tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

- Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de budget primitif 2026 du **budget primitif 2026 du lotissement de Men Glas** transmis à chaque membre du Conseil Municipal, dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	105 811,25 €	188 655,18 €	294 466,43 €
Recettes	105 811,25 €	188 655,18 €	294 466,43 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée par 22 voix « POUR » et 5 voix « ABSTENTION »,

ADOpte le projet de budget primitif 2026 du lotissement de Men Glas (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement), tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- 7,5% des dépenses réelles de la section fonctionnement,
- 7,5% des dépenses réelles de la section investissement.

- Madame la Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de budget primitif 2026 du **budget primitif 2026 du lotissement Saint-Philibert** transmis à chaque membre du Conseil Municipal, dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	1 053 121,92 €	746 663,92 €	1 799 785,84 €
Recettes	1 053 121,92 €	746 663,92 €	1 799 785,84 €



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée par 22 voix « POUR » et 5 voix « ABSTENTION »,

ADOpte le projet de budget primitif 2026 du lotissement Saint-Philibert (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement), tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- 7,5% des dépenses réelles de la section fonctionnement,
- 7,5% des dépenses réelles de la section investissement.

Fait à Gourin, le 27 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Styren PICARDA.

Le secrétaire de séance,
Matthieu PÉRON.

La Maire,
Bérangère FRITZ.

